

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 19 octobre 2020**  
~~~~~

**BUDGET PRINCIPAL 2020**  
**DÉCISION MODIFICATIVE N°3.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 octobre 2020 à 18h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 8 octobre 2020.

Étaient présents ou représentés

Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Gilles HENRY, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Nicolas ROUSSARD, M. David CABLAT, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Marcel CHRISTOL, M. Bernard GOUZIN, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN - M. Claude CARCELLER suppléant de Mme Catherine GIL, M. Daniel REQUIRAND suppléant de M. Bernard CAUMEIL.

Procurations

Mme Agnès CONSTANT à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Jean-Claude CROS à Mme Véronique NEIL, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK.

Excusés

M. René GARRO, M. Gregory BRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 42	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L1612-11, L2313-1, L5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n°2172 du 20 janvier 2020 adoptant le budget primitif 2020 du budget principal ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2356 en date du 20 juillet 2020 relative à la décision modificative n°1 du budget principal 2020 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2382 en date du 28 septembre 2020 relative à la décision modificative n°2 du budget principal 2020 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget principal 2020 au sein des chapitres 014, 67 et 73 de la section de fonctionnement, mais également des chapitres 001, 204, 21 et 23 au sein de la section d'investissement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- **Chapitre 014 « Atténuations de produits »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en dépenses de 20 000€ sur l'article 73918, afin de prendre en compte le reversement de la taxe de séjour à l'OTI ;
- **Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits sur le compte 6718 pour un montant de 9 000€ afin de prendre en compte une partie du reversement de la taxe de séjour ;
- **Chapitre 73 « Impôts et taxes »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits sur le compte 7362 afin de prendre en compte le versement de la taxe de séjour de la part des plateformes pour le premier semestre 2020 qui s'effectue habituellement en début d'année n+1 ;

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- **Chapitre 001 « Résultat d'investissement reporté »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en dépense sur ce chapitre de 0,09€ sur l'article 001 afin de régulariser les écritures concernant les résultats 2019 ;
- **Chapitre 204 « Subventions d'investissement versées »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en dépense sur ce chapitre de 82 319€ sur l'article 2041412 afin de prendre en compte les demandes des communes pour l'année 2020 ;
- **Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits sur le compte 2138 pour un montant de 230 000 euros afin de prendre en compte l'acquisition du local de Présence verte situé dans le bâtiment 9 sur le parc d'activité de Camalcé ;
- **Chapitre 23 « Immobilisations en cours »** : il est proposé de procéder à une diminution de crédits en dépenses sur ce chapitre (opération 1024 et 1064) pour un montant de 312 319,09€ sur l'article 2313 afin de réduire les prévisions des opérations qui ne pourront pas avoir lieu sur l'année 2020 et d'équilibrer la section d'investissement ;

### **Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

### **DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de voter la décision modificative n°3 ci-annexée avec une augmentation de crédits pour un montant de + 29 000,00€ au sein de la section de fonctionnement et nécessitant des mouvements entre chapitres sans aucune augmentation budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement du budget principal 2020.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 2412 le 20 octobre 2020  
Publication le 20 octobre 2020  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 20 octobre 2020  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20201019-611A-BF-1-1  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Jean-François SOTO

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

Désignation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
014-73918 « Autres reversements sur autres impôts locaux ou assimilés » (dépenses)	+ 20 000,00€	
67-6718 « Autres charges exceptionnelles » (Après DM I : 55 052,18€) (dépenses)	+ 9 000,00€	
73-7362 « Taxes de séjour » (recettes)		+ 29 000,00€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
001-001 « Résultat d'investissement reporté » (dépenses)	+ 0,09€	
204-2041412 « Subventions d'équipements versées – bâtiments et installations » (dépenses)	+ 82 319,00€	
21-2138 « Autres constructions » (dépenses)	+ 230 000,00€	
23-2313 « Constructions » (opération 1024) (dépenses)	- 106 383,68€	
23-2313 « Constructions » (opération 1064) (dépenses)	- 205 935,41€	